

Bilan Sécurité Routière

Comme vous le savez déjà nous avons donc réalisé un audit avec des agents de l'unité conseil aux territoires de la Direction Départementale Technique (DDT) spécialisés en sécurité routière sur :

- les routes, voies et carrefours accidentogènes de notre commune
- la conformité et/ou vétusté des panneaux de signalisation
- les accès, chemins piétonniers aux lieux de rencontre (commerces, équipements sportifs, parc, école , collège...)

Nous avons réalisé également à plusieurs reprises en 2016 et 2017 des comptages, relevés de vitesse et partout ce qu'on appelle la V85 (vitesse pratiquée par 85% des usagers) est supérieure aux limitations indiquées.

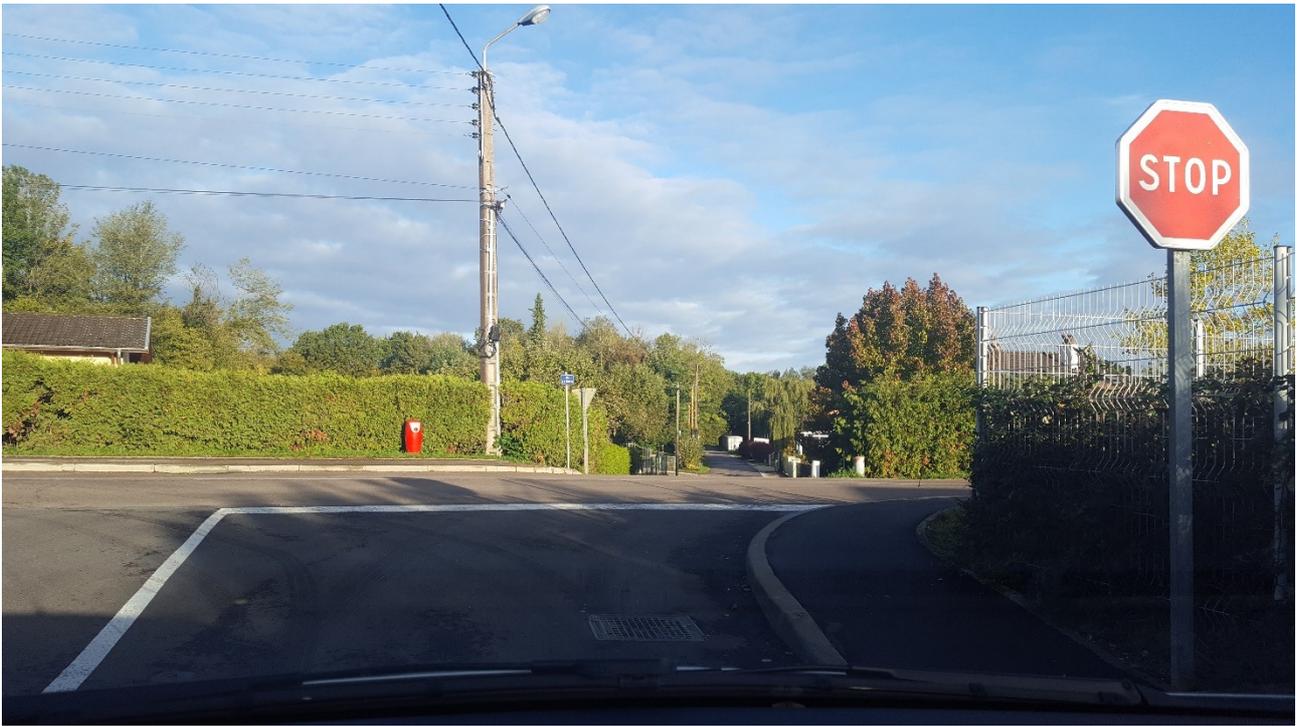
Ensuite nous avons à nouveau sollicité les agents de la DDT cités plus haut et le chef du service territorial d'aménagement du secteur de Besançon Est (pour toutes les voiries qui sont de la responsabilité du conseil départemental) afin d'apporter les modifications nécessaires.

Vous avez donc pu constater que **pour ce qui concerne la circulation des voitures** :

- plusieurs vieux panneaux (stop, chemin piétonnier, sens de circulation....) ont été remplacés (par exemple au rond-point du Super U),



- quelques intersections avec un « cédez le passage » ont été transformées en stop (exemple ci-dessous rue de Voray/route de Besançon)



- des panneaux de limitation de vitesse à 30 km/H ont été installés (rue des vignes, le Chasnois...) avec les arrêtés municipaux correspondants

- certaines priorités à droite ont été supprimées avec donc un panneau et un marquage au sol «stop» ; exemples : rue de la fontaine et Le Chasnois

Les habitants de ce quartier ont cru que les modifications avaient fait augmenter la vitesse des voitures rue des Charmes et nous ont demandé de revenir dessus, alors nous avons fait reposer, en février 2019, un radar pour vérifier si leur impression était juste.

En réalité « la V85 rue des charmes qui était de 49 km/h en 2016 a baissé à 42km/h soit 7km/h de moins, la vitesse moyenne qui s'établissait à 39 km/h a perdu 4,5 km/h ; et alors que le trafic a légèrement augmenté »

Nous pouvons simplement regretter que ces vitesses soient toujours supérieures à la limitation de vitesse de 30km/h.

- des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération au croisement route Bonnay- rue du village ont été installés (et déplacement de celui d'entrée d'agglomération route de Voray qui était caché par les arbres)





-des panneaux de danger signalant la série de courbes sur la RN 57 entre le rond-point et l'entrée (ou sortie) de Devecey ont été installés par le conseil départemental (nous avons demandé également des glissières de sécurité qui nous ont été refusées)



Cette liste n'est pas exhaustive mais elle vous donne une idée globale des modifications, corrections apportées à la signalisation dans notre commune.

En ce **qui concerne la circulation des piétons et cyclistes et donc leur sécurité** :

- les barrières à *l'entrée du chemin vert* ont été remplacées pour mieux empêcher les véhicules à Moteur (principalement des 4/4) de rentrer sur le chemin et une barrière supplémentaire a été installée.

De plus nous avons voulu des panneaux indiquant la traversée d'enfants et un marquage au sol en face de l'entrée du chemin.

- un passage piéton dans le quartier de la Maisonneraie et des balises dans le bas de la rue des vignes ont vu le jour pour permettre aux piétons de rejoindre la rue du village sans avoir à traverser la rue des Vignes (sur laquelle les automobilistes roulent trop vite: V85 à 51 km/h !) pour rejoindre le trottoir



.La mise en place de ces balises a engendré un petit rétrécissement de la voirie et a donc par conséquent permis de réduire la vitesse des automobilistes après l'intersection avec la Maisonneraie quand ils voient en arriver dans le sens montant depuis le bas de la rue.



Nous avons créé un *circuit piétonnier sécurisé pour que nos collégiens puissent aller sereinement au collège de Châtillon-Le-Duc.* C'est pourquoi des panneaux indiquant la direction du collège ont été installés, des pictogrammes au sol et de nombreux passages-piétons (globalement en nombre trop insuffisant sur notre commune commune) ont été peints.



Jusqu'à présent le chemin qui était indiqué pour se rendre au collège était le chemin des chênes. Mais ce chemin n'est absolument pas sécurisant car déjà trop étroit pour faire circuler deux voitures en sens inverse et il était impossible d'y créer des trottoirs de chaque côté (pour rappel tout nouveau trottoir créé doit avoir un minimum d'1m40 de large!) C'est pourquoi Mr Le Maire a fait enlever les panneaux indiquant l'accès au collège par le chemin des chênes et voulu qu'un nouveau chemin sécurisé pour les collégiens voit le jour même s'il peut paraître plus sinueux et long (certains panneaux indiquent « itinéraire conseillé »).



Le chemin des chênes peut bien évidemment toujours être emprunté



Mais si un piéton avait un accident, la commune n'en serait pas responsable.
Cependant, dans un souci permanent de sécurité, nous avons fait installer des panneaux de début et fin de « zone de rencontre » aux entrées et sorties du chemin afin de suggérer aux automobilistes de ralentir et donc les inciter à la prudence ainsi que les piétons et cyclistes.



Cette sécurisation du cheminement au collège qui passe essentiellement par le quartier des Vernes





pour ensuite rejoindre le chemin qui longe la D108 est donc presque complète car il reste à sécuriser, faciliter la traversée du rond-point du collège par la création de 2 passages-piétons et d'un trottoir au seul endroit du rond-point qui n'est pas bordé d'un trottoir mais d'herbe (le plan d'aménagement est fait),



Malheureusement ce rond-point est situé sur la commune de Châtillon .

Nous l' avons donc sollicitée à plusieurs reprises, nous avons fini par rencontrer son maire et en fait il a fallu se tourner vers la CAGB pour faire avancer ce dossier.

Nous avons donc eu une réunion mercredi 9 octobre avec toutes les parties concernées et les travaux devraient pouvoir se faire dans les prochains mois(financement à 50% de la CAGB, 25% Devecey, 25% Châtillon ce qui posait problème puisque depuis le début car leurs élus ne voulaient pas financer des travaux destinés à la sécurité des Develçois !!Mais les responsables de la CAGB semblent les avoir convaincu d'avoir une vision plus globale du projet et donc de l'accepter)

-la sécurisation de *[l'arrivée au complexe sportif de la Mouille](#)* a été également réfléchie.

Le conseil départemental a pris un arrêté pour limiter la vitesse à 70 km/h entre notre commune et juste en amont du complexe (ou aval en fonction du sens de circulation) et mis les panneaux de signalisation correspondant.

Quant à nous ,nous avons fait marquer au sol un passage-piéton juste sous le lampadaire et donc à la fin du trottoir (les bordures ont été refaites pour permettre aux fauteuils roulants d'accéder au passage-piéton depuis le trottoir et inversement) avec évidemment les panneaux de signalisation obligatoires.

Et pour encore plus sécuriser l'accès au complexe 8 balises J11 ont été installées à la sortie du passage-piéton pour bien éloigner les piétons de la route et les diriger vers le parking.



-La sécurisation de *l'accès des enfants à l'école et la zone de dépose des enfants* a été repensée en concertation avec le directeur du groupe scolaire Mr BUREAU.

L'idée principale était d'agrandir la zone de dépose minute une fois le passage-piéton passé et d'empêcher les automobilistes de s'arrêter voire stationner comme c'était trop souvent le cas !

Donc la moitié du passage-piéton a été effacé, des barrières vertes supplémentaires installées .

Un panneau de signalisation de la zone dépose-minute a été posé ainsi que deux larges marquages au sol.

Un panneau indiquant l'interdiction de stationner et de s'arrêter a été installé au niveau du passage-piéton pour et un marquage au sol « interdiction de stationner » en amont de ce dernier afin d'inciter les automobilistes à avancer jusqu'à la nouvelle zone de dépose-minute et de ne plus voir certaines

voitures s'arrêter sur le passage-piéton.

Enfin le «triple bac à fleurs» a été séparé déplacé avec la mise en place d'autres barrières pour ralentir et juguler le flux des enfants et accompagnants entre l'école et le trottoir de l'autre côté de la route de Bonnay.

Ces travaux ont été réalisés fin 2018 et Mr BUREAU en est très satisfait.



-la traversée de la rue du village pour aller au parc notamment en sortant du quartier des Vernes en raison de l'absence de passage-piétons et de la vitesse excessive des automobilistes (V85 à 46km/h alors que la limitation de vitesse est de 30 km/h).

L'idée de départ du bureau d'études qui était en charge du projet était d'installer un plateau ralentisseur qui aurait fait également passage-piéton à cet endroit.

Devant le coût très élevé (14400 euros H.T) nous y avons donc renoncé et avons fait installer deux coussins berlinois pour un coût très largement inférieur (2810 euros TTC).



Durant le mois de février 2019 nous avons fais à nouveau poser un radar pour vérifier si la mise en place de ces coussins berlinois avait réellement fait ralentir les automobilistes (avec l'idée d'en placer peut-être ailleurs) et effectivement « la V85 a baissé de 4 km/h et 80% des conducteurs affichent une conduite plutôt apaisée à l'approche ou en sortie de l'aménagement »

Voilà vous pouvez donc constater que, même si comme nous le rappelions dès le flash info de juillet 2016 la sécurité routière relève de la responsabilité de chacun, nous nous efforçons depuis le début de notre mandat d'améliorer du mieux que nous puissions la sécurité des automobilistes, cyclistes et piétons sur notre commune et nous allons continuer jusqu'au bout.

Ainsi nous réfléchissons à des aménagements sur trois autres lieux :

-les lignes droites route de Besançon et route de Vesoul car les voitures y circulent trop vite.

En effet en février 2019 un radar posé à la hauteur du carrefour entre la RD108 et la rue des artisans a révélé une V85 de 66km/h(vitesse autorisée à 50km/h!)

On peut aisément deviner que plus haut, route de Besançon un radar aurait donné les mêmes résultats !

Nous avons rencontré les agents du conseil départemental pour réfléchir aux possibles Aménagements (plateau ralentisseur, coussins berlinois, rétrécissement voirie) car cette D108 appartient au conseil départemental.

-la rue des artisans et la rue de Voray qui depuis que la chaussée a été refaite deviennent des «boulevards» .

Un radar a été posé, toujours en février 2019, rue de Voray et a révélé une V85 à 52 km/h (vitesse limitée à 30km/h soit 22 km/h de plus!)

On peut penser qu'un radar rue des artisans aurait donné les mêmes résultats avec son profil également tout en longueur.

Pour ces deux routes qui desservent une zone d'activité nous nous sommes tournés vers la CAGB qui en a la compétence et nous réfléchissons ensemble aux possibles aménagements (marquage au sol d'un ou plusieurs stop ?)

Ces aménagements devraient pouvoir être faits dans les prochains mois

Enfin, depuis le début de notre audit nous avons identifié une zone particulièrement dangereuse qui à ce jour n'a encore pas fait l'objet de modifications :

-le haut de la rue des vignes au niveau du virage et du rétrécissement du trottoir





Ce même bureau d'études a préconisé la création d'une écluse routière signalée par panneaux avec un alternat de circulation signalé également par panneaux voire des feux qui feraient passer au vert les voitures qui respectent le plus la limitation.

Cette idée a été validée, reprise par le pôle service technique, urbanisme, environnement : département urbanisme et grands projets urbains de la CAGB (ainsi que l'idée des coussins berlinois rue du village) qui en plus créerait un trottoir au droit du mur.

Pour rappel ce mur ne peut pas être défilé pour être déplacé pour agrandir la largeur du trottoir car il fait partie des «éléments architecturaux remarquables de la commune».

Nous avons réussi à inscrire ces travaux dans le programme « création-requalification de voiries » pour 2019 mais des retards ont été pris par et donc nous espérons qu'ils soient faits en 2020 car, je cite : « le Grand Besançon Métropole se fixe comme objectif d'être en capacité d'engager les opérations programmées dès le début de l'année prochaine sous réserves des conditions météo »